

**GROUPE
ÉCOLO
DE
PARIS**



**Contribution des élu.e.s écologistes du Conseil
de Paris à l'enquête publique sur l'unité de
valorisation énergétique du projet de
transformation du centre de valorisation des
déchets ménagers à Ivry-Paris XIII**

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Élu.e.s parisien.ne.s et donc représentant.e.s d'un territoire concerné par le projet de transformation du centre de valorisation des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII, nous souhaitons apporter notre contribution à l'enquête publique que vous organisez à ce sujet.

L'incinérateur d'Ivry - ParisXIII est un projet de 2 milliards d'euros, une somme astronomique qui sera payée par les contribuables franciliens pour un projet que nous jugeons obsolète avant même sa construction. **C'est pourquoi nous sommes opposés à ce projet depuis son annonce. Cette opposition constructive repose sur les arguments suivants.**

Tout d'abord l'avis de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable n° 2018-07 paru en mars dernier¹. Celui-ci s'inquiète de **l'importante différence entre le scénario présenté par le Syctom dans le cadre de sa contribution au Plan régional de prévention et gestion des déchets et celui de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2016**. En effet le Syctom annonce dans son scénario « volontariste » un besoin de traitement de 1,63 millions de tonnes à l'horizon 2031 » alors que selon l'Autorité environnementale "le besoin de traitement par le Syctom serait de 1,26 millions de tonnes en 2031" soit 400 000 tonnes de moins. **Le delta entre ces deux estimations est énorme et est inquiétant pour deux raisons:**

Premièrement, cela signifie que les hypothèses de progression du tri du syctom sont ridiculement faibles. Le syndicat considère que le taux de recyclage ne sera que de 27 % en 2025, et 31 % en 2030. Cela même, alors que les objectifs de la loi de Transition énergétique fixent la barre à 55 % en 2020, et que l'Union européenne s'oriente vers un objectif à 55 % pour 2025. Le Syctom surestime donc le gisement potentiel pour les 40 années à venir. Ce ne serait pas la première fois qu'un syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères évalue mal les besoins de son territoire².

Deuxièmement, si l'usine venait à être construite, cela nous inquiète sur la viabilité du modèle économique de ce nouvel incinérateur qui rappelons le repose en grande partie sur l'énergie et la vapeur produite lors du process industriel. Pour rester rentable, un incinérateur doit être alimenté en combustible, en ordures ménagères de manière constante. En dessous d'un certain seuil il devient déficitaire. C'est ce qui s'est passé à Amager Bakke, à Copenhague, où l'exploitant est désormais obligé d'importer des déchets pour assurer la viabilité de son usine³.

Dans son avis, l'Autorité environnementale juge également que **les alternatives telles que le Plan BOM « Baisse des ordures ménagères » de l'association Zero Waste France et du Collectif 3R n'ont pas été assez sérieusement étudiées dans l'étude d'impact du Syctom**. Elle recommande que ce plan BOM fasse l'objet d'une présentation de même niveau que les autres solutions de substitution que le Syctom a envisagées et écartées.

¹ http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180321_-_projet_syctom_ivry_94_-_delibere_cle65b8fe.pdf

² http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/quand-la-rentabilite-des-incinerateurs-freine-la-prevention-des-dechets.html?cmp_id=33&news_id=169

³ http://www.liberation.fr/planete/2018/04/01/a-copenhague-l-incineration-des-dechets-dans-la-tourmente_1639815

C'est seulement après avoir été interpellé par l'Autorité environnementale que le Syctom s'est emparé de cette alternative pour la critiquer de manière liminaire dans son mémoire en réponse. Il y a là à notre sens un défaut majeur d'information du public qui entache l'enquête publique.

De plus, ce projet ne prend pas suffisamment en compte les contraintes environnementales actuelles en abandonnant le transport ferroviaire et en sous-exploitant la piste du transport fluvial. De surcroît, les aléas dus au dérèglement climatique sont sous-estimés et les dangers des effets potentiels des crues plus fréquentes insuffisamment pris en compte.

Par conséquent, **nous nous interrogeons sur la volonté réelle du syndicat à tout mettre en oeuvre pour respecter les objectifs de recyclage prévus par la loi de Transition énergétique.**

Car le Syctom doit pouvoir compter sur une production de déchets importante pour assurer la viabilité du modèle économique de son projet. Nous vous invitons d'ailleurs à ce titre à comparer les montants des dépenses consacrées par le syndicat à la prévention et à la réduction des déchets en regard avec le montant faramineux du projet de nouvel incinérateur.

Notre collectivité s'est doté fin 2017 d'un ambitieux Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui fixe comme objectif une réduction de 10 % des déchets ménagers produits entre 2010 et 2020. Cet objectif sera atteignable à la condition sine qua non d'une diminution drastique des déchets produits. Ce qui vaut pour Paris l'est pour l'ensemble des communes adhérentes au SYCTOM. Ce dernier ne peut donc persister dans une simple stratégie de gestion aval des déchets mais bien en adoptant une vision prospective innovante et alternative de valorisation des déchets en ressources.

Nous vous demandons donc d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Contact

David Belliard

Président du groupe écologiste de Paris

Élu du 11^{ème} arrondissement et conseiller métropolitain

david.belliard@paris.fr

Lucas Manetti

Secrétaire général adjoint du groupe écologiste de Paris

lucas.manetti@paris.fr

Hélène Bracon

Secrétaire générale du groupe écologiste de Paris

helene.bracon@paris.fr